

Client n° 406161

N°TVA:

SASU JM CONCEPT ENERGIE
M.MARTIGNAC JULIEN
1109 ROUTE DE LA GREZE
46130 LOUBRESSAC



FACTURE n° 09382962 du 30/06/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 38 15 12

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr							
BON N° 24939483 DU 4/06/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS							
Signé par JONHATAN							
174894.02	MONTANT 48/35-2,60ML GYPSO	10,40	ML	0,90	9,36		
	dont Eco-Contribution				(0,10)		
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	6	ML	0,85	5,10		
	dont Eco-Contribution				(0,06)		
534294.01	ULTRACOUSTIC 800/ 60- 45MM R1,20	19,20	M2	2,05	39,36		
	dont Eco-Contribution				(0,38)		
BON N° 24939564 DU 10/06/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS							
Signé par JONHATAN							
182092.01	COUTEAU ENDUIR.60CM MANC.BOIS ORNEA	1	U	15,17	15,17		
	dont Eco-Contribution				(0,01)		
65385.01	BANDE RENFORT ANGLE ZEN -30ML GYPSO	1	U	21,59	21,59		
	dont Eco-Contribution				(0,06)		
171062.01	AUGE CHOC 12L OBRA	1	U	5,19	5,19		
	dont Eco-Contribution				(0,01)		
11740.01	COLLE SOUPLE -SAC 25KG EDILIS	1	U	26,79	26,79		
220273.01	PLATRE PLAIFER MAX 737 -SAC 25KG	1	U	14,14	14,14		
BON N° 25037481 DU 11/06/25 ENLEVE AG. GRAMAT							
Signé par JONATHAN							
486512.01	KIT PROTEC.A L'EAU S.CARREL. EDILIS	1	U	90,41	90,41		
703851.01	ROULEAU CHANTIER 180 POLYESTER 12MM	1	U	4,83	4,83		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.							
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO							

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 406161

N°TVA:

SASU JM CONCEPT ENERGIE
M.MARTIGNAC JULIEN
1109 ROUTE DE LA GREZE
46130 LOUBRESSAC



FACTURE n° 09382962 du 30/06/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 38 15 12

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
703781.01	CAMION RECTANGULAIRE PLAT 180 MM	1	U		2,23	2,23		
BON N° 24939933 DU 30/06/25 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par JONATHAN								
430344.01	BETON COURANT C25/30 -SAC 25KG OBRA	24	U		7,65	183,60		
	dont Eco-Contribution					(3,12)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(3,74)		
<i>Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.</i>								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
422,77	20,00% 84,55	507,32	31/07/25	L.C.R.	17807 00815 15521040835 79

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.